

LISTE DES TEXTES CONSEILLÉS
ÉPREUVES D'ADMISSION AU CONCOURS OCTA-SD

MAJ septembre 2025

La liste de textes ci-après ne constitue en AUCUN CAS un impératif lié à une épreuve professionnelle, à la différence des OG-SD, OG-R et OCTA-R. Elle rassemble les textes fondamentaux dans la perspective de l'épreuve d'admission du concours OCTA-SD et vise à une bonne connaissance de l'institution et des domaines de compétences dans lesquels les candidats sont censés disposer de connaissances minimales.

Avant la date des épreuves, certains textes de la présente liste pourront être modifiés, complétés ou abrogés. Il appartient aux candidats d'en tenir compte et de mettre à jour leurs connaissances.

I – Organisation générale de la défense

Code de la défense (partie législative) :

- partie 1, livres I à III jusqu'à l'article L.1333-7 ;
- partie 2, livre III, titre I, chapitres I et II ;
- partie 3, livre II.

Code de la défense (partie réglementaire) :

- partie 1, livre I, titre IV, chapitre II, sections 1 et 2 ;
- partie 1, livre II ;
- partie 1, livre III, titres I et II jusqu'à l'article D.1321-18 ;
- partie 1, livre IV, titre II ;
- partie 3, livre I, titre II, chapitre II ;
- partie 3, livre II, titre II, chapitre V.

II – Connaissance de textes professionnels

2.1/ L'organisation et l'emploi des unités

- [Circulaire n° 95000/DEF/GEND/OE/SDSPSR/PA du 17 septembre 2007](#) relative à l'organisation et à l'emploi des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG), à jour de son 3^{ème} modificatif n° 43359/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 02 juin 2017 (Class. : 12.40) ;
- [Circulaire n° 100000/DEF/GEND/DOE/SDEF/BSOP du 23 juin 2025](#) relative à l'emploi et à l'organisation des brigades territoriales de la gendarmerie nationale (class. : 31.41) ;
- [Circulaire n° 150000/GEND/DOE/SDSPSR/BSR du 27 juillet 2010](#) relative à l'emploi et à l'organisation des escadrons départementaux de sécurité routière, à jour de son 1^{er} modificatif n° 71878/GEND/DOE/SDSPSR/BSRFMS du 27 septembre 2018 (class. : 53.01) ;
- [Instruction provisoire n° 36132/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 08 juin 2016](#) relative aux positions de service et au repos physiologique journalier des militaires d'active de la gendarmerie, à jour de son 1^{er} modificatif n° 8461/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 08 février 2019 (class. : 31.19) ;
- [Instruction n° 233000/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 1^{er} mars 2017](#) relative à l'usage des armes par les militaires de la gendarmerie, à jour de son 3^{ème} modificatif n° 15172/GEND/DOE/SDEF/BSOP du 28 mars 2024 (class. : 96.34) ;
- [Instruction n° 78000/GEND/DOE/SDDOPP/BDSN/DR du 06 juin 2017](#) relative à la réponse opérationnelle de la gendarmerie en cas d'attaque terroriste (class. : 78.01) ;
- [Instruction n° 233500/GEND/CAB du 27 juillet 2017](#) relative à l'usage et à l'emploi des armes de force intermédiaire dans les services de la police nationale et les unités de la gendarmerie nationale (class. : 96.34) ;
- [Instruction n° 234000/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 19 janvier 2018](#) relative à l'emploi et sécurité de l'armement de dotation en gendarmerie, à jour de son 5^{ème} modificatif n° 41914/GEND/DOE/SDEF/BSOP du 19 septembre 2024 (class. : 96.34) ;
- [Règlement n° 234500/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 19 janvier 2018](#) relatif à l'armement de dotation de

la gendarmerie nationale, à jour de son 12^e modificatif n° 33839/GEND/DOE/SDEF/BSOP du 24 juillet 2025 (class. : 96.34) ;

- [Note-express n° 63253/GEND/DOE/SDSPSR/BSP du 20 septembre 2018](#) relative au dispositif des intervenants sociaux en gendarmerie (ISG), à jour de son 2^o modificatif n°42778/GEND/DOE/SDEF/BSOP du 06 juillet 2021 (class. : 33.00) ;

- [Instruction n° 208000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 16 novembre 2020](#) relative à la formation à l'emploi de l'armement de dotation en gendarmerie, à jour de son 4^e modificatif n°10643/GEND/CEGN/DC/BFCF du 18 mars 2025 (class. : 32.07) ;

- [Circulaire n° 20000/GEND/DOE/SDEF/BSOP du 25 décembre 2021](#) relative à l'emploi opérationnel des officiers et sous-officiers des corps militaires de soutien de la gendarmerie mobile (class. : 91.02) ;

- [Circulaire n° 33000/GEND/DOE du 04 janvier 2022](#) relative au signalement des événements à porter à la connaissance de la direction générale de la gendarmerie nationale (Class. : 91.23) ;

- [Instruction n° 200000/GEND/DOE/S2DOP/BOP du 26 juillet 2022](#) relative à la gestion de l'ordre public par les unités de la gendarmerie nationale, à jour de son 6^{ème} modificatif n°29149/GEND/DOE/SDEF/BSOP du 2 juillet 2025 (class. : 77.02) ;

- [Circulaire n° 91100/GEND/DOE/SDSPSR/BPPS du 20 juillet 2023](#) relative à la lutte contre les violences conjugales (Class. : 90.02).

2.2/ Le personnel

Code de la défense (partie législative) : partie 4, livres I et II.

Code de la défense (partie réglementaire) :

- partie 4, livre I, titre I ;
- partie 4, livre I, titre II, chapitres I et II jusqu'à l'article D.4122-12 ;
- partie 4, livre I, titre II, chapitres IV ;
- partie 4, livre I, titre II, chapitre V, section 1 ;
- partie 4, livre I, titre III.

Code de la sécurité intérieure (partie réglementaire) : livre IV, titre III.

- [Décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008](#) portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie (NOR : DEFH0801190D) ;

- [Décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008](#) portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie (NOR : DEFH0801265D) ;

- [Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008](#) modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (NOR : DEFH0801268D) ;

- [Décret n° 2012-1456 du 24 décembre 2012](#) portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale (NOR : INTJ1230506D) ;

- [Instruction n° 82900/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2015](#) relative à la formation d'adaptation à la spécialité et à la formation professionnelle complémentaire des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) ;

- [Circulaire n° 186000/GEND/CFMG du 17 mars 2017](#) relative à la chaîne de concertation au sein de la gendarmerie nationale (Class. : 31.05) ;

- [Instruction n° 82800/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 21 décembre 2017](#) relative au parcours de formation des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) (class. : 32.30) ;

- [Arrêté du 23 mai 2025 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2019](#) fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (NOR : INTJ2505472A) ;

- [Circulaire n° 2024/GEND/DRHGN du 13 août 2024](#) relative au guide des procédures de gestion des ressources humaines (class. : 91.02) ;

- [Instruction n° 105300/GEND/DRHGN/SDPRH/BRFM du 19 décembre 2024](#) relative à la notation des militaires de la gendarmerie nationale (class. 91.05) ;

2.3/ Les affaires immobilières

- [Instruction n° 20000/DEF/GEND/LOG/AI du 24 juillet 1992](#) relative à la vie en collectivité dans la gendarmerie (Class. : 31.42) ;

- [Décret n° 93-130 du 28 janvier 1993](#) modifié relatif aux modalités d'attribution des subventions aux collectivités territoriales pour la construction des casernements de gendarmerie (dernière mise à jour au 1^{er} janvier 2010 NOR : DEFD930106D) ;

- [Circulaire n° 10700/ DEF/GEND/PM/LOG/AI.2 du 08 juin 1999](#) relative aux modalités de prise à bail, de révision des loyers et de renouvellement des contrats des immeubles loués par l'État-gendarmerie, à jour de son dernier modificatif en date du 29 juin 2000 (Class. : 95-12) ;

- [Circulaire n° 25000/GEND/DSF/SDIL/BBR du 10 juillet 2013](#) relative au déclassement et reclassement de logement (CLASS. : 95.03) ;

- [Décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016](#) relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires (NOR:INTB1620715D) ;

- [Instruction n° 35000/GEND/DSF du 01° novembre 2024](#) relative à la concession de logement par nécessité absolue de service des militaires de la gendarmerie (class. : 95.19) ;

- [Circulaire n°111000/GEND/DSF/SDIL du 11 janvier 2023](#) relative à la prospective, la programmation et la conduite des opérations d'infrastructure locative (Class. : 95.12).

2.4/ La logistique et le matériel

- [Instruction n° 18000/DEF/GEND/LOG/ADM du 28 juin 1983](#) relative à la gestion et à la comptabilité des matériels dans la gendarmerie, à jour de son dernier modificatif Note n°1045/DEF/GEND/PM/AF/RAF du 22 décembre 2003 (class. : 96.02) ;

- [Circulaire n°86000/GEND/DOE/SDDOPP du 02 décembre 2014](#) relative à l'organisation du soutien aux engagements opérationnels (class. : 73.17) ;

2.5/ Finances et comptabilité

- [Décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012](#) modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (NOR : EFIX1205948D) ;

- [Circulaire n° 96000/GEND/DSF/SDAF du 22 octobre 2024](#) relative à la dotation financière des unités élémentaires de gendarmerie (class. : 93.03) ;

- [Circulaire n° 120599/GEND/DSF/SDAF du 10 juin 2021](#) relative aux régies d'avances et de recettes de la gendarmerie (class. 93.16).

2.6/ Les télécommunications et l'informatique

- [Circulaire n° 94855/GEND/CAB du 15 septembre 2011](#) relative aux règles générales d'emploi des moyens informatiques et des traitements automatisés de données à caractère personnel dans la gendarmerie nationale (class. : 98.02).